REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

Le dix octobre deux mille seize à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaient présents :
Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Madame MEDDAD Nadia, Monsieur THIRIAN Nicolas, Adjoints au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Mesdames HEIMBURGER Corinne, ANTONI Sandrine, HALBOUT Sidonie, Monsieur PLATZ Frédéric, , Monsieur HALBEISEN Aurélien et Mesdames STAEHLY GOMES Rosalie et ERMEL Laura, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté : néant.

Absent excusé et non représenté : néant.

Absente non excusée :
Madame Anne-Cécile FREYBURGER, Conseillère municipale.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---oooOooo---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 03 octobre 2016. Il salue cordialement l'assemblée.

Il précise qu'il faut lire à l'ordre du jour pour le point n° 6 « emplacement réservé n° 4 du POS », et non pas n° 8.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2016**
2. **Désignation du secrétaire de séance**
3. **Décision modificative budgétaire n° 1/2016 du Budget Primitif général**
4. **Habilitation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour siéger en matière de Délégation de Service Public (DSP)**
5. **Approbation de la modification n° 5 du POS**
6. **Acquisition d'une propriété lieudit Kirchengebreit (emplacement réservé n° 4 du POS)**
7. **Proposition de vente d'une propriété lieudit Bruehly**
8. **Palmarès du concours communal des maisons fleuries 2016**
9. **Projet d'implantation d'une antenne FREE MOBILE lieudit Aeschbruch**
10. **Convention S.P.A.**
11. **Avis sur le PLU de la Commune de Saint-Hippolyte**
12. **Avis sur le projet de règlement local de publicité (RLP) de la Ville de Ribeauvillé**
13. **Avis sur la définition des périmètres géographiques des territoires de démocratie sanitaire au sein de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine**
14. **Rapport des comptes rendus de commissions**
15. **Points divers - Communications**

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2016

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Monsieur Frédéric PLATZ, rédacteur des points divers

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1/2016 DU BUDGET PRIMITIF GENERAL

Le Maire propose les modifications budgétaires non exhaustives, ci-après, portant sur des inscriptions de crédits supplémentaires et sur la réduction de crédits inscrits qui s'équilibrent en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, notamment :

VU l'achat de petit équipement et des travaux supplémentaires d'entretien et de réparations des bâtiments publics, autres bâtiments, de voiries et de réseaux, notamment du système de climatisation et de chauffage de la mairie, du plafond de l'habitation de la Maison Forestière, du remplacement du chauffe-eau de la salle du Landgraben, du remplacement du système d'alarme de l'école primaire,…

VU les avenants établis aux contrats initiaux des assurances dommage-ouvrage contractés dans le cadre des travaux de construction de l'atelier municipal sis lieudit Hexenplatz et de réhabilitation de l'immeuble 12 Grand'rue pour la somme totale de 2 977,66 €, imputée à l'article 6162

VU le montant réel des frais de gardiennage tels qu'établis par les services de l'ONF au titre de l'année 2015 d'un montant de 8487,14 € HT, imputé à l'article 6282

VU le recrutement du jeune Antoine CREPIN sous la forme d'un Contrat Unique d'Insertion, à compter du 1er septembre 2016 pour une durée d'une année (renouvelable), à temps complet, étant précisé que l'Etat participe à hauteur de 70 % du salaire brut sur la base de 20 h/hebdomadaire, dépense imputée à l'article 64168

VU que la commune n'est pas éligible en 2016 au dispositif de compensation pour pertes de Cotisation Economique Territoriale, suite à une perte de CVAE de 204 369 € entre 2014 et 2015 dans le cadre du rachat de la société SONY par CORDON CMS et budgétisée en dépense à l'article 7391113 et en recette pour 1/3 à l'article 74758

VU que le montant du FPIC notifié par les services de la Préfecture s'élève à 131 911 €, imputé à l'article 73925

VU qu'il y a lieu d'immobiliser sur une durée de 10 années, à titre de régularisation, la participation de la ville d'un montant de 60 000 € au titre des travaux de remplacement de la conduite AEP, route de Sélestat, inscrits au compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement 2015, dépense et recette à inscrire respectivement aux articles 6811 et 28041642

VU les dépenses d'investissement supplémentaires, plus précisément :
- le projet d'acquisition de propriétés appartenant à M. PFEIFFER et aux consorts MULLER, à inscrire aux articles 2111 et 2115
- les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle, attribués à l'entreprise GASMI TOITURES pour la somme de 40 325.10 € (hors imprévu), pour une intervention du 19 octobre au 02 novembre 2016, imputée à l'article 21312
- les travaux de réfection du plafond et d'un local technique au CSC ainsi que les honoraires de l'architecte WAGNER pour le projet d'aménagement de vestiaires au sous-sol et la couverture d'un escalier, à inscrire à l'article 23131
- les travaux éventuels de mise en place d'un système d'interphone vidéo à l'école maternelle et d'un nouveau système d'alerte réglementaire, à inscrire aux articles 231394 et 231395

VU la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement des chemins dits Riffenlochweg, Kempelshofweg, comportant également une portion au lieudit Grasberg estimée à 7 000 € TTC, à inscrire à l'article 2151

VU le projet de travaux de voirie de la rue Weibelsgass pour un montant estimatif de 14 000 € à inscrire à l'article 2151

VU la proposition d'acquisition d'une nouvelle benne pour le camion IVECO, pour un coût estimatif de 12 000 €, à inscrire à l'article 21571

VU le montant estimatif des travaux à programmer dans le cadre de l'AD'AP d'un montant de 205 710 € TTC, à imputer à l'article 2313

VU que le montant global de l'opération d'aménagement de la route de Sélestat se chiffre à ce jour à 939 390.04 € TTC, inscrit à l'article 23151, et à l'article 458101 pour la part prise en charge par le Département du Haut-Rhin

VU les notifications d'attribution de subventions au titre du fonds de soutien à l'investissement public local de l'Etat à hauteur de 104 983 € pour la création d'une piste cyclable, la rénovation de l'éclairage public et l'accessibilité route de Sélestat, de 58 913,75 € pour la mise aux normes du musée des Sorcières et de 16 270,80 € pour la mise en place de nouveaux lampadaires rues des Romains et des Francs et diverses voies communales

VU la notification d'attribution d'une subvention au titre du plan régional de soutien à l'investissement des Communes de moins de 2 500 habitants à hauteur de 19 971 € pour la mise aux normes du musée des Sorcières

VU la notification d'attribution d'une subvention d'un montant de 6 800 € de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse portant sur l'acquisition d'un porte-outil et d'une balayeuse dans une démarche visant à supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires

VU que les travaux d'aménagement de la route de Sélestat sont subventionnables au titre des amendes de police pour un montant de subvention estimé à 30 900 €

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

- **APPROUVE** la modification du budget primitif général 2016, établie comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615232 : Entretien et réparations réseaux	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6162 : Assurance obligatoire dommage - construction	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6282 : Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0,00 €**	**58 800,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6413 : Personnel non titulaire	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168 : Autres emplois d'insertion	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**6 000,00 €**	**6 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-739113 : Reversements conventionnels de fiscalité	183 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**183 000,00 €**	**5 600,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	69 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0,00 €**	**69 200,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**	**6 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**15 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 600,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**3 600,00 €**
R-74751 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €
R-74758 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	**0,00 €**	**0,00 €**	**62 000,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**204 000,00 €**	**145 600,00 €**	**62 000,00 €**	**3 600,00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	69 200,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**69 200,00 €**
R-28041642 : SPIC - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**6 000,00 €**
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
R-1322 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 900,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 600,00 €
R-1328 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €
R-1342 : Amendes de police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 900,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**240 200,00 €**
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	182 400,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0,00 €**	**0,00 €**	**182 400,00 €**	**0,00 €**
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2115 : Terrains bâtis	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312 : Bâtiments scolaires	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21571 : Matériel roulant - Voirie	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**40 000,00 €**	**171 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-2313 : Constructions	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-23131 : Centre Sportif et Culturel	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231394 : Ecole Mixte	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231395 : Ecole Maternelle	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-23151 : Voirie communale	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**180 000,00 €**	**182 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**220 000,00 €**	**353 000,00 €**	**182 400,00 €**	**315 400,00 €**

Le budget principal s'équilibre ainsi en dépenses et recettes de la section de Fonctionnement à 3 906 600 € et en dépenses et recettes de la section d'Investissement à 3 479 500 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 4. HABILITATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) POUR SIEGER EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

VU la délibération n° 3.2 du 28 avril 2014 constituant la commission d'appel d'offres
VU le décret n° 2016-86 du 1er février 2016
VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L.1411-5

Considérant la nécessité pour la Commune de créer une commission pour siéger en matière de délégation de service public (DSP), notamment dans le cadre du projet de consultation pour une délégation de service public de fourrière automobile, qui a pour rôle d'ouvrir les plis, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et émettre un avis sur les candidatures et les offres

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, *après en avoir délibéré,*

DECIDE
- d'habiliter la commission d'appel d'offres en tant que Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5. APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 5 DU POS

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants, L.153-41, R.153-20 et R.153-21
VU la délibération en date du 3 juillet 2000 approuvant le Plan d'Occupation des Sols, modifié par délibérations des 9 août 2004, 29 décembre 2005, 13 décembre 2010 et 17 mars 2014, et objet d'une révision simplifiée approuvée par délibération du 29 décembre 2005
VU l'arrêté municipal n° 2016/053 en date du 23 mai 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n° 5 du POS
VU les conclusions du Commissaire Enquêteur

Considérant que les résultats de ladite enquête ont conduit à rectifier à la marge le projet de modification du POS
Considérant que le projet de modification du POS tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, *après en avoir délibéré,*

DECIDE
- d'approuver la modification n° 5 du POS telle qu'elle est annexée à la présente délibération
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal
- dit que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le POS modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Bergheim et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture
- dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification du POS, ne seront exécutoires qu'après :
  - sa réception par le Préfet du Haut-Rhin
  - l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. ACQUISITION D'UNE PROPRIETE LIEUDIT KIRCHENGEBREIT (EMPLACEMENT RESERVE N° 4 DU POS)

VU la proposition de vente de Monsieur Jean-Jacques PFEIFFER à la Commune de la propriété cadastrée section 12 parcelle 99 lieudit Kirchengebreit, emplacement réservé n° 4 du POS en zone UC pour la création d'une amorce de voie de 8 mètres à partir de la route de Sélestat pour desserte de la zone NA
VU la consultation des services France Domaine en date du 03 février 2016

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, *après en avoir délibéré,*

- **APPROUVE** l'acquisition de la propriété sise à BERGHEIM, appartenant à Monsieur Jean-Jacques PFEIFFER, cadastrée section 12 parcelle 99 sise lieudit Kirchengebreit d'une superficie de 6,33 ares au prix de 4 000 € l'are soit la somme totale de 25 320 €

- **CHARGE** Maîtres Nathalie ZANETTE et Rachel MEURLET-KOHLER, Notaires à Bergheim, de la rédaction de l'acte de vente aux frais de la Commune, estimés à 1 220 € environ
- **IMPUTE** la dépense à l'article 2111 où figure une ouverture de crédit suffisante
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente à intervenir à cet effet

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 7. PROPOSITION DE VENTE D'UNE PROPRIETE LIEUDIT BRUEHLY

VU la proposition présentée par Maître MEURLET-KOHLER, notaire à Bergheim, chargée de la succession de Madame Marguerite HATTERER, portant sur la vente à la Commune de la propriété sise lieudit Bruehly et cadastrée section 15 parcelle 272 d'une superficie de 7,19 ares

VU la consultation des services France Domaine en date du 18 juillet 2016

Considérant que cette parcelle est située en zone UC du POS et n'est frappée d'aucun emplacement réservé ni dans le POS actuel, ni dans le projet de PLU

Sur *proposition du Maire,*
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

- **DECIDE** de ne pas réserver une suite favorable à cette proposition

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 8. PALMARES DU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2016

VU le palmarès du concours communal des maisons fleuries 2016

VU les trois catégories de maisons fleuries :

- **Catégorie 1 : maisons avec jardin très visible de la rue**
- **Catégorie 2 : maisons avec balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue**
- **Catégorie 3 : fenêtres ou murs fleuris**

Sur proposition du Jury communal,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DECIDE

- d'allouer aux lauréats, sous forme de bons pour l'achat de fleurs, les prix figurant sur l'état annexe ci-joint
- d'inscrire un crédit de 3 796 € au budget primitif 2017, article 6714

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 9. PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE FREE MOBILE LIEUDIT AESCHBRUCH

VU la délibération n° 89 du 29 novembre 2004 autorisant ORANGE France à procéder à l'implantation des équipements techniques nécessaires à l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur une partie de la parcelle communale sise au lieudit Aeschbruch, section 35 parcelle 12, pour une durée de 12 ans, aux conditions techniques et financières telles qu'énoncées dans le bail établi en date du 10 décembre 2014 jusqu'au 09 décembre 2016

VU la décision du Conseil Municipal n° 6 du 21 septembre 2015 consentant au renouvellement du bail de location pour les équipements d'ORANGE implantés sur le terrain lieudit Aeschbruch pour une durée de 12 ans à compter du 10 décembre 2016

VU la demande présentée par ORANGE en date du 26 juillet 2016 pour la mise à disposition d'une surface supplémentaire de 13 m² destinée à accueillir les équipements de communications électroniques de FREE Mobile, moyennant une redevance annuelle de 1 200 €

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

- **APPROUVE** le projet d'implantation d'une antenne FREE Mobile, sous réserve toutefois de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme correspondante

- à cet effet, **PREND ACTE** du versement supplémentaire d'une redevance annuelle d'un montant de 1 200 €
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au bail à intervenir à cet effet

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 10. CONVENTION S.P.A.

VU la décision du Conseil Municipal n° 67/2009 du 07 décembre 2009 décidant de confier à la S.P.A. de Moyenne Alsace la mise en fourrière dans son refuge des animaux errants capturés, à compter du 01/01/2010

VU le nouveau projet de convention de la S.P.A. d'Ebersheim proposant la mise en fourrière dans son refuge des animaux errants capturés, moyennant le versement d'une contribution de 0.70 € par habitant et par an au lieu de 0.90 €

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DECIDE
- de confier à la S.P.A. de Moyenne Alsace d'Ebersheim la mise en fourrière dans son refuge des animaux errants capturés sur son territoire par la S.P.A. ou ramenés par la Municipalité à compter du 1er janvier 2017, moyennant le versement d'une contribution de 0.70 €/habitant/an
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir
- d'imputer la dépense à l'article 6558 au budget primitif 2017

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 11. AVIS SUR LE PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

VU la délibération du 18 juillet 2016 invitant le Conseil Municipal à consulter le projet de PLU arrêté par la Commune de Saint-Hippolyte

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de PLU de la Commune de Saint-Hippolyte, et après en avoir délibéré,

- **EMET, à l'unanimité,** un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Hippolyte.

POINT 12. AVIS SUR LE PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) DE LA VILLE DE RIBEAUVILLE

VU la délibération du 07 juillet 2016 invitant le Conseil Municipal à consulter le projet de règlement local de publicité (RLP) arrêté par la Ville de Ribeauvillé

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce projet, et après en avoir délibéré,

- **EMET, à l'unanimité,** un avis favorable au projet de règlement local de publicité (RLP) arrêté par la Ville de Ribeauvillé.

POINT 13. AVIS SUR LA DEFINITION DES PERIMETRES GEOGRAPHIQUES DES TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE AU SEIN DE LA REGION ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE

Exposé :

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit que l'Agence Régionale de Santé délimite « **des territoires de démocratie sanitaire** » à l'échelle infrarégionale, de manière à couvrir l'intégralité du territoire de la région ainsi que « des zones » donnant lieu, d'une part, à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds, d'autre part, à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité (article L.1434-9 du code de la santé publique).

Désormais, ce nouveau cadre juridique de la territorialisation en santé distingue :
- les territoires de démocratie sanitaire faisant l'objet de la consultation,

- les territoires de répartition de l'offre en santé, appelés zones d'implantations dont le périmètre géographique sera soumis à concertation en 2017 dans le cadre de l'élaboration du futur projet régional de santé de la région Grand-Est.

Conformément au décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016, **les territoires de démocratie sanitaire sont définis** au plus tard le 31 octobre 2016, **après avis** du représentant de l'État dans la région, de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et **des collectivités territoriales concernées, à transmettre au plus tard le 15 octobre 2016.**

VU l'avis de consultation sur la définition des périmètres géographiques des territoires de démocratie sanitaire au sein de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine
VU la note d'accompagnement explicitant le contexte de la définition des territoires de démocratie sanitaire et soumettant à avis trois scénarii

LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

- à six voix pour, **EMET** un avis favorable sur la proposition de scénario n° 2 présentant un découpage en 3 territoires de démocratie sanitaire, dont 1 regroupant les Départements d'Alsace et de Moselle
- à douze voix pour, **EMET** un avis favorable sur la proposition de scénario n° 3 présentant un découpage en 5 territoires de démocratie sanitaire, constitués sur la base des périmètres géographiques des 12 groupements hospitaliers de territoire (GHT), dont un couvrant le Haut-Rhin et une partie du Bas-Rhin
- **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération à l'A.R.S. Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 14. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Commissions réunies
Les commissions réunies (le Conseil Municipal) se sont rassemblées les 08 août et 27 septembre 2016 sous la présidence de Monsieur le Maire, concernant la révision du POS en vue de sa transformation en PLU.
Rapporteur de séance : Pierre BIHL.

Les documents présentés par OTE INGENIERIE, ont été remis à chaque élu.

Commission communication
La commission communication s'est réunie le 06 septembre 2016 sous la présidence de Monsieur le Maire, concernant l'élaboration du bulletin « Regards » 2016.
Rapporteur de séance : Pierre BIHL.

POINT 15. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

15.1 Dossiers d'urbanisme

Le rapport des dossiers d'urbanisme du 10 octobre 2016 présenté par Monsieur Jean-Paul LEY est annexé au présent procès-verbal.

15.2 Droits de préemption urbain

VU la délibération n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme
VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire communique les demandes d'aliénation d'immeuble soumises au droit de préemption urbain :

IMMEUBLES	VENDEURS	ACQUEREURS
Section 15 n° 665/54 « faubourg St-Pierre »	FAMILY SARL	M. et Mme Charles KURTYKA
Section 33 n° 614/162 « Saulaeger »	Syndicat Intercommunal de la zone d'activités du Muehlbach	Médiaco Business Center Colmar Représentée par Mme Annabelle VERNAZA

IMMEUBLES	VENDEURS	ACQUEREURS
Section 11 n° 144 « 17 rue des Juifs »	M. Bernard BARB - Mme Francine BARB - Mme Marie-Jeanne BARB - Mme Marie Raymonde BARB - M. Emmanuel SCHAAL - M. Jérémy SCHAAL - M. Jean-Louis SCHAAL	M. et Mme Jean-Claude DELVAL
Section 9 n° 28 « 18 place du Dr Pierre Walter »	Mme Josiane GIROIR née ROHR	M. Thomas GUEHL et Mme Laura ERNST
Section 9 n° 124 « 56 rue des Vignerons »	SCI les Caves Lorentz	M. Xavier BARTOLOME
Section 10 n° 152 et 204 « 5 Grand'Rue »	Mme Sabine SCHALCK	M. Romuald DIRNINGER et Mme Sophie SCHWEITZER
Section 11 n° 140 « 38 rue des Chevaliers »	M. Gökan MART	M. et Mme Jacky DANNER

15.3 Résiliations, locations et transferts de baux

15.3.1 Résiliation et location d'emplacements de stockage de bois

Le Conseil Municipal prend acte des résiliations des concessions d'occupation précaire accordée pour le stockage de bois, comme suit :

- lot n° 9 à Mme Anne-Marie ERMEL à compter du 11 novembre 2016, reloué à M. Nicolas THIRIAN,
- lot n° 16 à M. Maurice STADLER à compter du 11 novembre 2016, reloué à M. Stéphane HATTLER.

15.3.2 Location des jardins des Remparts

Le Conseil Municipal prend acte des changements suivants, à titre de régularisation et à venir :

- location à M. Francis SENGLER du jardin attenant à la propriété sise 44 rue du Vieil Hôpital, à compter du 12 novembre 2013,
- location à M. et Mme Marc MAUGUIN du jardin attenant à l'immeuble sis 59 rue des Vignerons, précédemment loué à M. FESSEL Christophe, à compter du 12 novembre 2015,
- location à Mme Fanny KUNOWSKI du jardin attenant à la maison sise 14 rue des Juifs, précédemment loué à M. Romuald MACIEJEWSKI, à compter du 12 novembre 2016,
- location à M. Fernand HALLER du jardin attenant à la maison sise 5 rue des Remparts Sud, précédemment loué à Mme Georgette HALLER, à compter du 12 novembre 2016.

15.3.3 Résiliation de location d'un parking

Le Conseil prend acte de la résiliation du bail de location du parking n° 7 de la Synagogue par M. Yvan KREYER, à effet du 1er janvier 2017. Il est précisé que cet emplacement ne sera pas remis en location, considérant que cette place sera réservée aux personnes à mobilité réduite dans le cadre du programme de travaux d'accessibilité du bâtiment.

15.4 Déclaration de sous-traitance au marché de travaux d'aménagement de la route de Sélestat - Lot Voirie

VU la délibération n° 13.3 du 06 juin 2016 portant sur l'attribution des marchés de travaux relatifs aux travaux d'aménagement de la route de Sélestat

VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 1, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte qu'il a été établi au marché de travaux du lot VOIRIE, un acte de sous-traitance entre la société LINGELHELD TP et HSOLS FRANCE pour la somme de 3 528 € HT, qui porte sur la prestation : béton désactivé.

15.5 Subventions scolaires

VU la délibération n° 5 du 11 avril 2016 portant sur le dispositif d'attribution de subventions scolaires

Le Conseil Municipal prend acte du versement de subventions scolaires établies comme suit :
- suite au séjour organisé par le Collège les Ménétriers de Ribeauvillé à Serre-Chevalier, du 12 au 18 juin 2016 pour la somme de 60 € par élève :
  - à M. Geoffroy BOPP au titre de la participation d'Alexy BOPP,
  - à M. Christian BOHN au titre de la participation de Floriane BOHN.

15.6 Rapport d'activité et Compte Administratif 2015 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Le rapport d'activité ainsi que le Compte Administratif 2015 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ont été transmis à chaque conseiller municipal, et sont également consultables en mairie.

15.7 Recueil des actes administratifs du 1er janvier au 1er août 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Le recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé a été transmis à chaque conseiller municipal, et est également consultable en mairie.

15.8 Procès-verbal de la réunion du comité du SIZAM du 22 juillet 2016

Le procès-verbal de la réunion du comité du SIZAM a été transmis à chaque conseiller municipal, et est affiché en mairie.

15.9 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par M. Frédéric PLATZ :

- Madame Gabrielle ROLLI souhaiterait qu'une attention particulière soit accordée à la revue du compte-rendu de la dernière réunion Natura 2000 relative au secteur Est de la RN83. Elle informe que lors de cette réunion, plusieurs participants rapportèrent que le Centre Sportif et Culturel est mal signalé.
- D'autre part, Madame Gabrielle ROLLI rappelle également que la signalisation du sentier découverte côté plaine n'est plus signalé depuis la RN83.
- Madame Rosalie STAEHLY GOMES informe que le parking de la Schwemm n'est pas signalé bien que le guide du sentier d'interprétation du patrimoine disparu y fait référence comme point de départ.
- Monsieur René HAAG indique que l'herbe autour du panneau explicatif de la gravière sur le circuit du Grasberg est très haute.
- D'autre part, Monsieur René HAAG indique qu'un os est visible sur un des emplacements du cimetière. Il est proposé de le déposé dans l'ossuaire.
- Madame Rosalie STAEHLY GOMES informe que la page Facebook « Bergheim's News » est proche d'atteindre les 1000 « j'aime » et qu'un concours « rebus + photo » sera organisé pour célébrer ce passage symbolique.

15.10 Dates à retenir :

- 11/11/2016 : Cérémonie au Monument aux Morts
- 20/11/2016 : Fête des Aînés au Centre Sportif et Culturel
- 26/11/2016 de 9h à 15h : Collecte pour la Banque Alimentaire au Point I
- 12/12/2016 à 20h : Prochaine séance du Conseil Municipal (sauf contrordre)

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures 05.

VILLE DE BERGHEIM **P.V. du 10.10.2016**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2016**
2. **Désignation du secrétaire de séance**
3. **Décision modificative budgétaire n° 1/2016 du Budget Primitif général**
4. **Habilitation de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour siéger en matière de Délégation de Service Public (DSP)**
5. **Approbation de la modification n° 5 du POS**
6. **Acquisition d'une propriété lieudit Kirchengebreit (emplacement réservé n° 4 du POS)**
7. **Proposition de vente d'une propriété lieudit Bruehly**
8. **Palmarès du concours communal des maisons fleuries 2016**
9. **Projet d'implantation d'une antenne FREE MOBILE lieudit AESCHBRUCH**
10. **Convention S.P.A.**
11. **Avis sur le PLU de la Commune de Saint-Hippolyte**
12. **Avis sur le projet de règlement local de publicité (RLP) de la Ville de Ribeauvillé**
13. **Avis sur la définition des périmètres géographiques des territoires de démocratie sanitaire au sein de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine**
14. **Rapport des comptes rendus de commissions**
15. **Points divers - Communications**

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1er Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2ème Adjointe		
MEYER Daniel	3ème Adjoint		
MEDDAD Nadia	4ème Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5ème Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	*Non excusée*	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale		